

**Délibération : N°2025-10-17 : 31**

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le vendredi 17 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Cyril DOUSSON :

Point à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 10 juillet 2025

|  |    |
|--|----|
| Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative : | 26 |
| Membres présents :                                       | 19 |
| Dont membres ayant voix délibérative :                   | 13 |
| Membres représentés ayant voix délibérative :            | 6  |
| Quorum :   | 13 |

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de se prononcer :

|   |    |
|---|----|
| <u>Le résultat du vote est le suivant :</u> |    |
| Membres présents ou représentés :           | 19 |
| Pour : 19 voix                              |    |
| Contre : 0 voix                             |    |
| Abstention : 0 voix                         |    |

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve sous réserve de la modification à apporter au **procès-verbal du jeudi 10 juillet 2025 avec 19 voix pour.**

Fait à Montpellier, le 23 octobre 2025  
Pr/ Le Président du Conseil d'Administration  
Monsieur Cyril DOUSSON



Transmise à la Rectrice le : 28/10/2025

Modalités de recours contre la présente délibération :

*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère règlementaire.*

**Procès-verbal du Conseil d'Administration siégeant en formation plénière**

**Jeudi 10 juillet 2025**

Assistaient à la réunion :

Membres présents avec voix délibérative :

Membres élus

Collège i : M. Joël CHOPINEAU représenté par M. David VIRIEUX, M. Philippe TRENS représenté par M. Tahar AYAD, M. David VIRIEUX.  
Collège ii : M. Sébastien CLEMENT représenté par Mme Johanna BISMUTH.  
Collège iii : M. Tahar AYAD, M. Jullien DRONE représenté par Mme Christine FABRE, Mme Christine FABRE, M. Rémi AUVERGNE.  
Collège iv : M. Camille BAKKALI-HASSANI représenté par M. Rémi AUVERGNE.  
Collège IATS : Mme Johanna BISMUTH, Mme Estelle DONADEI, Mme Sandrine LIEUTAUD  
Collège des Usagers : M. Iyad BERARD, Mme Emilie DUFOUR représentée par M. Iyad BERARD, M. Ethan HUON représenté par M. Enzo PEREZ, M. Enzo PEREZ

Membres extérieurs nommés :

M. Philippe LYX (Président du Conseil d'Administration), Mme Claire GATECEL

Membres élus :

Mme Christine CONOCAR représentée par M. Philippe LYX, M. Roland DAVITIAN représenté par Mme Claire GATECEL, M. Cyril DOUSSON représenté par Mme Sandrine LIEUTAUD, M. Gabin VIC SKARBEK représenté par Mme Estelle DONADEI.

Avec voix consultative :

Mme Carole DRUCKER-GODARD (Rectrice de l'académie de Montpellier) représentée par M. Franck DOMEIZEL, M. Pascal DUMY (Directeur de l'ENSCM), Mme Fatima FILIPPIN (Directrice Générale des Services de l'ENCSM), M. Frédéric MARQUE (Agent Comptable).

Membres invités :

M. Philippe AUGE (Président de l'Université de Montpellier), M. Xavier DELIRE (Directeur Adjoint au Cabinet du Président de l'Université de Montpellier).

Absents excusés :

- Collège i : M. Philippe MIELE,
- Collège des usagers : Mme Emilie KHATI
- Membres extérieurs : Mme Florence BRAU, Mme Véronique FLACHAIRE

Secrétaire de séance : Mme ALEXANDRE Nathalie

## ORDRE DU JOUR

### Vie institutionnelle

1. Informations générales
  - a) Evaluation CTI
  - b) Information sur l'utilisation de la délégation faite au Directeur en matière de convention
  - c) Point d'information sur les élections des conseils centraux
  - d) Information sur l'Audit AFNOR du 2 au 3 juillet 2025
2. Modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 13 mars 2025
4. Approbation – Evaluation HCERES (RAE) et la demande d'évaluation de l'établissement en vue de la sortie de l'expérimentation
5. Approbation des conditions générales de vente (CGV) en annexe des devis CHEMLAB

### Finances

6. Approbation – Budget Rectificatif n°1
7. Approbation – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026
8. Approbation – Tarification de location de salles
9. Approbation – Tarification rachat de tablettes « IPAD »
10. Approbation – Budget 2025-2026 du Bureau des Elèves (BDE) et demande de subvention

### Formation-Enseignement

11. Information – Prix France Chimie 2025
12. Information – Appel à projet « AIDA » du programme PEI 2025
13. Information – Réunion du Conseil de perfectionnement (Commission adéquation Formation-Emploi)

### Ressources Humaines

14. Approbation – Rapport Social Unique 2024
15. Approbation – Lignes Directrices de gestion de l'ENSCM (LDG) relatives au RIPEC 2025-2026
16. Approbation – Calendrier de fermeture de l'établissement pour l'année scolaire 2025-2026

### Apprentissage

17. Information – Renouvellement du représentant au Conseil de perfectionnement du CFA EnsupLR

## Scolarité & Vie étudiante

18. Approbation – Règlement de scolarité 2025-2026
19. Approbation – Cas d'exonération de droits d'inscription
20. Approbation du Calendrier universitaire pédagogique 2025-2026
21. Approbation du tableau des droits différencierées
22. Approbation du Coût TOEIC

## Questions diverses

\*\*\*\*\*

*Le Président du Conseil d'Administration* ouvre la séance à 9h30.

Il procède à la vérification du quorum. 11 membres du Conseil d'Administration sont présents et 11 sont représentés. Le quorum est atteint avec 22 voix présentes ou représentées.

## VIE INSTITUTIONNELLE :

### 1. Informations générales

#### a) Evaluation CTI

*Le Directeur* rappelle que dans le cadre de l'évaluation par la CTI, le RAE a été déposé le 30 juin. Il précise que le comité d'évaluation est composé des membres suivants :

| Auditeur                | Rôle dans l'audit     |
|-------------------------|-----------------------|
| LEAL-CALDERON Fernando  | Rapporteur principal  |
| BONNET Didier           | Corapporteur          |
| MOCANU Monica           | Responsable de projet |
| BARRE Philippe          | Expert                |
| KAAOUACHI Abdelali      | Expert international  |
| KHATI-LEFRANCOIS Haskyl | Expert élève          |

La visite du comité sur site est fixée au lundi 15 septembre 2025.

**b) Information sur l'utilisation de la délégation faites au Directeur en matière de délégation**

| <b>Conseil d'Administration de l'ENSCM en date du 10/07/2025</b><br><b>Compte-rendu relatif à la délégation accordée au Directeur en matière de convention</b> |   |                |   |                   |                       |
|--|---|----------------|---|-------------------|-----------------------|
| <b>Conventions avec un impact financier au débit inférieur à 40 000€</b>   |   |                |   |                   |                       |
| <b>Numéro</b>  | <b>Contractant</b>                                | <b>Secteur</b> | <b>Objet - Intitulé</b>   | <b>Montant</b>    | <b>Exercice</b>       |
| DC000457   | UPVD / PEPITE Languedoc-Restauration/ ENSCM       |                | Convention de contribution au Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat Languedoc Roussillon (PEPITE LR) | 5 000 €           | 2025                  |
| DC000254   | CTOE<br>(UPVD, Nîmes Université, UM, UMPV, ENSCM) |                | Convention d'occupation temporaire de locaux  | Selon facturation | 2025                  |
| DC000450   | CROUS / ENSCM                                     |                | Convention de partenariat financier Yoot-2025   | 414,70 €          | 2025                  |
| <b>Conventions avec impact financier au crédit</b>   |   |                |   |                   |                       |
| <b>Numéro</b>  | <b>Contractant</b>                                | <b>Secteur</b> | <b>Objet - Intitulé</b>   | <b>Montant</b>    | <b>Exercice</b>       |
| RH000131   | UM / ENSCM  |                | Convention de versement de fonds dans le cadre du Programme Gradué IDIL/SFRI - projet PRI   | 6 175,26 €        | 2025                  |
| RC000660   | ENSCM / GIE INGENIERIE LYON                       |                | Convention de versement de fonds - réseau Carnot - Salon Med'Inov   | 2 709,25 €        | 2025                  |
| RC000659   | ENSCM / GIE INGENIERIE LYON / AMVALOR             |                | Convention de versement de fonds - réseau Carnot - Salon Hyvolution Paris du 28 au 30 janvier 2025                                | 9 528 €           | 2025                  |
| <b>Conventions sans impact financier</b>   |   |                |   |                   |                       |
| <b>Numéro</b>  | <b>Contractant</b>                                | <b>Secteur</b> | <b>Objet - Intitulé</b>   | <b>Montant</b>    | <b>Période</b>        |
| DC000453   | CROUS / ENSCM                                     |                | Convention de mise à disposition de logements   |                   | Sept 2025 - Août 2026 |
| FC000261   | UFRGS / ENSCM                                     |                | Accord relatif à l'obtention du Double-Diplôme  |                   | Juin 2025 - Juin 2030 |
| FC000255   | ENSCM / Universidade Federal do Rio Grande do Sud |                | Accord cadre de coopération inter-universitaire   |                   | Avr 2025 - Avr 2030   |
|  | COPIE France                                      |                | Convention exonération de la rémunération pour copie privée   |                   | 2025                  |
| 25.141   | Société ORPIA INNOVATION / ENSCM                  |                | Accord de confidentialité dans le cadre d'une prestation d'évaporation d'un dépôt de silice au roravapor industriel               |                   | 2025 - 2026 (avril)   |

### c) Information sur les élections des conseils centraux

*La Directrice générale des services* informe les administrateurs de l'organisation des prochaines élections aux conseils centraux. Elle rappelle le cadre réglementaire :

- Code de l'Education (articles L712-3 à L712-6, L719-1, L719-2 ; et articles D711-6-1, D719-1 à D719-40 (règles de composition, éligibilité, déroulement du scrutin, recours))
- Décret n° 2020-1305 du 30/09/2020 relatif à l'élection des membres des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Décret n° 2021-411 du 13/04/2021 relatif à l'ENCSM
- Statuts de l'ENCSM

Elle précise que le scrutin sera organisé fin novembre 2025 (précédentes élections en novembre 2021). Ces élections concernent :

- Le Conseil d'Administration
- Le Conseil Scientifique
- Le Conseil des Etudes et de la Vie Etudiantes

Enfin, elle rappelle qu'une décision d'organisation des élections précisant les modalités et le déroulement du scrutin (dates, lieux, composition des collèges, etc...), sera publiée après la réunion du comité électoral consultatif (CEC).

Le Président de l'Université de Montpellier, informe également de la programmation des élections des conseils centraux de l'UM pour fin novembre 2025.

### d) Information sur l'Audit AFNOR du 2 au 3 juillet 2025

*Le Directeur de l'ENCSM* rappelle que dans le cadre de la certification annuelle par un organisme extérieur, l'AFNOR a réalisé son audit les 2 et 3 juillet. Il précise qu'un rapport provisoire a été communiqué mentionnant 23 constats qui s'en découlent ainsi :

- 1 point sensible sur l'analyse de risque
- 1 piste de progrès
- 13 notes
- 7 points forts

Il indique que la Certification ISO 9001 - 2015 de l'ENCSM est maintenue, et remercie l'ensemble des personnels pour le travail effectué.

## 2. Modification de l'ordre du jour

*Le Président du Conseil d'Administration* indique qu'il n'y a aucune modification de l'ordre du jour prévue.

### 3. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2025

Le Président du Conseil d'Administration présente le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 13 mars 2025 et demande s'il y a des remarques.

La Directrice Générale des Services présente la proposition d'une représentante IATS concernant le point 5. Elle précise que cette demande de correction relative à l'enquête de satisfaction de la direction sera effectuée avant diffusion du procès-verbal.

*Le Président du Conseil d'Administration* confirme que ces remarques seront prises en compte et que le procès-verbal sera modifié en conséquence.

Il soumet au vote le procès-verbal du 13 mars 2025 sous réserve des modifications qui seront apportées :

- *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2025*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibération : N° 2025-07-10 : 14*

*Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2025 est approuvé avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées*

### 4. Approbation – Evaluation HCERES (RAE) et demande d'évaluation de l'établissement en vue de la sortie de l'expérimentation

*Le Directeur* présente le document relatif à l'évaluation et rappelle que la campagne d'évaluation des établissements par le HCERES a débuté. Celle-ci commencera par le volet « Recherche », avec une visite du comité prévue entre le 15 octobre et le 10 décembre.

Il précise également que l'établissement entrera ensuite dans le processus de sortie du statut d'EPE. Concernant le volet « Formation », l'Ecole sera évaluée par la CTI.

La fin de l'expérimentation coïncidera avec le lancement du prochain contrat pluriannuel 2027-2031.

*Le Président de l'Université de Montpellier* commente la frise présentée dans la diapositive n°15 et détaille les deux volets du processus d'évaluation :

❖ **Evaluation quinquennale** dans le cadre du futur contrat pluriannuel 2027-2031. Le RAE (rapport d'autoévaluation) sera transmis à un comité de visite qui viendra sur site. Ce rapport inclura des annexes spécifiques à l'ENSCM.

❖ **Evaluation de l'EPE en vue de la sortie de l'expérimentation**, distincte de l'évaluation quinquennale. Elle devra être réalisée **au plus tard un an avant la fin de la période maximale de dix ans**. Il ajoute que la sortie de l'expérimentation est souhaitée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

*Le Président de l'Université de Montpellier* évoque ensuite le contexte général, notamment les incertitudes concernant la pérennité du HCERES, et mentionne qu'un texte est en préparation pour prolonger l'ordonnance VIDAL de cinq ans.

*Le Président du Conseil d'Administration* informe les administrateurs qu'ils sont appelés à se prononcer sur deux points :

- La demande d'évaluation par le HCERES (RAE)
- La demande d'évaluation de l'établissement en vue de la sortie de l'expérimentation.

Il invite les membres du Conseil d'Administration à formuler leurs remarques, puis soumet au vote :

- *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Approbation de l'évaluation HCERES (RAE)*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibération : N° 2025-07-10 : 15*

*L'évaluation HCERES (RAE) est approuvée avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées*

*Concernant le second point : demande d'évaluation de l'établissement en vue de la sortie de l'expérimentation :*

*Le Président du Conseil d'Administration* interroge le Président de l'Université de Montpellier sur la nature de ce vote.

Ce dernier précise qu'il s'agit d'un **premier vote**, portant sur la **demande d'évaluation préalable à la sortie de l'expérimentation**. Un **second vote** interviendra ultérieurement, concernant la **demande de sortie effective** du statut d'expérimentation.

*Un membre du Collège des IATS* soulève une question sur les bénéfices attendus du passage au statut de Grand Etablissement pour l'Université. Elle s'interroge également sur les risques potentiels liés à l'adoption d'un régime dérogatoire, même si l'Université a indiqué ne pas vouloir s'écartier du Code de l'Education.

*Le Président de l'Université de Montpellier* répond que cette évolution vise principalement à pérenniser les financements I-Site, conformément aux recommandations du jury international. Elle permet également de renforcer la visibilité politique de l'établissement vis-à-vis des autres établissements et des collectivités territoriales. Il souligne qu'aucune modification statutaire n'est envisagée dans ce cadre.

*Le Directeur de l'ENCSM* précise qu'il faut sortir du statut de l'expérimentation au plus tard en 2028 (ordonnance VIDAL) et que le couplage proposé représente un gain d'efficacité.



*Le Président du Conseil d'Administration* invite les membres à formuler leurs remarques, puis soumet au vote la demande d'évaluation en vue de la sortie de l'expérimentation (EPE).

- *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Approbation de la demande d'évaluation de l'établissement en vue de la sortie de l'expérimentation (EPE)*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibération : N° 2025-07-10 : 16*

*La demande d'évaluation de l'établissement en vue de la sortie de l'expérimentation (EPE) est approuvée avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées*

*Le Président de l'Université de Montpellier* remercie les collègues de l'Ecole et de l'université pour la qualité des échanges, parfaitement fluides, entre les équipes.

## 5. Approbation des Conditions Générales de Vente (CGV) en annexe des devis - ChemLab

L'objectif est de proposer des Conditions Générales de Vente (CGV) en annexe des devis CHEMLAB.

- Les CGV reprennent les grandes lignes des contrats de prestation de service (CNRS/UM/ENSCM),
- Avantage par rapport aux contrats : pas de négociation des clauses par le client, ce qui entraîne un gain de temps,
- Les grandes lignes :
  - ❖ **1.2. Acceptation** : La signature du devis vaut acceptation des CGV en annexe
  - ❖ **3.1. Cahier des Charges** : Transmission par le client d'un Cahier des charges (CdC) pour établir le devis
  - ❖ **3.2. Devis** : basé sur le CdC avec détail des coûts et délais
  - ❖ **4.1. Détermination du prix** : selon les grilles tarifaires en vigueur votées en CA de l'ENSCM
  - ❖ **4.3. Modalités de règlement** : facturation + 30 jours
  - ❖ **5.1. Réception des résultats** :
    - ❖ Délais de livraison courant à réception du bon de commande
    - ❖ Le paiement complet du prix met fins aux relations contractuelles
    - ❖ Résultats remis considérés comme acceptés si pas de contestation justifiée dans les 7 jours
  - ❖ **5.2. Modifications** : possibilités de modification du CdC en cours de prestation :
    - ❖ Soumis à l'acceptation de l'ENSCM
    - ❖ Peut faire l'objet d'un complément financier
  - ❖ **5.7. Réserve de propriété** : l'ENSCM reste propriétaire des Résultats et livrables après leur livraison au Partenaire jusqu'au complet paiement de leur prix.

Ces CGV comportent des clauses classiques de contrats de prestations : confidentialité, publications, communication, propriété Intellectuelle, résiliation, responsabilités, litiges...

*Un membre du collège i* précise que cette prestation n'est pas offerte dans le cadre de projet de recherche.

*Le Président du Conseil d'Administration* invite les membres à formuler leurs remarques, puis soumet au vote les Conditions Générales de Vente :

- *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Les Conditions Générales de Vente (CGE) en annexe des devis - ChemLab*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibération : N° 2025-07-10 : 17*

*Les Conditions Générales de Vente (CGE) en annexe des devis - ChemLab sont approuvées avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées*

## FINANCES :

### 6. Approbation du Budget Rectificatif n°1 – 2025

*Le directeur financier* présente le premier budget rectificatif (BR n°1) de l'année 2025. Il précise que ce BR s'inscrit dans le cadre du processus interne de construction budgétaire interne, et vise à ajuster les prévisions budgétaires initiales en vue de l'échéance du 31 décembre 2025.

Ce budget rectificatif concerne exclusivement les enveloppes de fonctionnement et d'investissement. Il intègre les éléments du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) validé lors du CA de mars 2025, avec pour objectif de mobiliser le fonds de roulement et la trésorerie disponible.

*Le directeur financier* expose la situation budgétaire actualisée :

- **Recettes :**
  - +239 194 € en recettes globalisées
  - +609 310 € en recettes fléchées
  - **Total des recettes** : 13 296 171 €
- **Dépenses – Fonctionnement :**
  - Variation des autorisations d'engagement (AE) : +178 725,28 €
  - Variation des crédits de paiement (CP) : +195 654,61 €
- **Dépenses – Investissement :**
  - Variation des autorisations d'engagement (AE) : +310 828,13€
  - Variation des crédits de paiement (CP) : +355 939,22 €

Il présente également la situation comptable, en soulignant un apport au fonds de roulement de 246 064€. Il confirme que les ratios imposés par le décret financier sont pleinement respectés par l'établissement.

Le Président du Conseil d'Administration informe les membres de l'avis favorable émis par la Rectrice, transmis en amont de la séance.

Il présente ensuite les différents articles de la délibération soumis au vote :

*Article 1 - Les autorisations budgétaires suivantes :*

- ✚ **Effectifs** : 120,93 ETPT, dont 100,35 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 20,58 EPTP hors plafond d'emplois législatif
- ✚ 12 700 939,95€ d'**autorisations d'engagement** dont :
  - ❖ 9 043 066€ personnel
  - ❖ 2 591 548,82€ fonctionnement et intervention
  - ❖ 684 928 13€ investissement
- ✚ 14 032 928,37€ de **crédits de paiement** dont :
  - ❖ 9 043 066€ de personnel
  - ❖ 2 27 378,15€ fonctionnement et intervention
  - ❖ 1 681 087,22€ investissement
- ✚ 13 296 170,70€ de prévisions de recettes
- ✚ - 736 757,67€ de solde budgétaire

*Article 2 - Les prévisions comptables suivantes :*

- ✚ - 845 984,87€ de variation de trésorerie
- ✚ + 226 597,12€ de résultat patrimonial
- ✚ + 687 318,45€ de capacité d'autofinancement
- ✚ + 246 064,45€ de variation de fonds de roulement

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote le Budget Rectificatif n°1 pour l'exercice 2025 :

• *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Budget Rectificatif n°1 - 2025*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibération : N° 2025-07-10 : 18*

*Budget Rectificatif n°1 - 2025 approuvé avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées*

## 7. Approbation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026

**La Directrice Générale des Services** rappelle le cadre réglementaire, les principes budgétaires ainsi que le calendrier de la procédure budgétaire 2026.

**Le Directeur financier** présente ensuite une analyse de l'exécution budgétaire 2024.

**La Directrice Générale des Services** présente les grandes orientations pour l'année 2026 sur les différents axe : Formation, Recherche et valorisation et Pilotage.

Elle présente ensuite les leviers d'action :

- Poursuivre la politique globale destinée à créer une dynamique d'amélioration continue et de diffusion de la culture qualité au sein de la communauté (Schéma Directeur, Label DD&RSE)
- Poursuivre une trajectoire pluriannuelle de masse salariale soutenable
- Poursuivre notre dynamise en matière de réponses aux AAP
- Engager une analyse économique sur le coût des services et les tarifs pratiqués (mise en place d'une comptabilité analytique)
- Mettre en place un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)
- Accompagner, dans une recherche de qualité de vie au travail accrue, des projets d'établissement notamment ceux en faveur des dispositifs de responsabilité sociétale.

Le budget 2026 sera construit en fonction des données du compte financier 2024 et de la prévision d'exécution au 31 décembre 205 :

- La croissance des recettes propres devra être poursuivie
- La maîtrise de la masse salariale reste une priorité : toutes les mesures adoptées devront être soutenables
- Les dépenses de fonctionnement sont également appelées à être à minima maintenues.

Un membre du Collège des IATS regrette l'absence de document sur ce point et émet un avis défavorable au vote.

**La Directrice Générale des Services** indique que sa remarque sera prise en compte et modifiée en conséquence dans le procès-verbal.

**Le Président du Conseil d'Administration** répond que ce point ne nécessite pas de document en amont. Il s'agit de présenter les grandes orientations de l'établissement pour le prochain exercice.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des remarques et soumet le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 au vote :

• *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :*

*Débat d'Orientation Budgétaire 2026*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 21

Contre : 1

Abstention : 0

*Délibération : N° 2025-07-10 : 19*

*Débat d'Orientation Budgétaire 2026 approuvé avec 21 voix pour des voix présentes ou représentées*

## 8. Approbation de la tarification de location de salles de l'ENSCM

Dans le cadre de la location de locaux à des internes ou des partenaires externes, l'ENSCM a mis en place une nouvelle procédure en identifiant un circuit formalisé pour le traitement des demandes de réservation de locaux.

A cette fin, une nouvelle grille de tarification est proposée pour approbation intégrant une politique dérogatoire.

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs remarques, puis soumet la grille de tarification de location de salles de l'ENSCM :

• *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Tarification de location de salles de l'ENSCM*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibération : N° 2025-07-10 : 20*

*Tarification de location de salles de l'ENSCM approuvée avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées*

## 9. Approbation de la tarification de rachat de tablettes « Ipad »

Le rachat de tablettes peut se faire au bénéfice :

- des étudiants qui à l'issue de leur formation en présentiel souhaitent racheter leur tablette,
- des personnels si des tablettes non rachetées par les étudiants sont disponibles.



Tarifs :

| Ancienneté de la 1 <sup>ère</sup> mise en service | Montant du rachat du Matériel |
|---|-------------------------------|
| de 0 à 12 mois *                                  | 340 €                         |
| du 13ème au 24ème mois                            | 190 €                         |
| du 25ème au 30ème mois                            | 140 €                         |
| au-delà du 30ème mois                             | 100 €                         |

\* Appareil sous garantie constructeur.

Conditions de délivrance d'une nouvelle tablette :

| Nature de l'indisponibilité    | Montant deuxième remise  | Remise ultérieure   |
|--------------------------------|--|---|
| Vol<br>(avec récépissé Police) | 100 €  | De 100 € à 340 €<br>(en fonction de la vétusté<br>tableau supra ) |
| Casse                          | 100 €  |   |
| Perte                          | De 100 € à 340 €<br>(en fonction de la vétusté<br>tableau supra) |   |
| Panne                          | 0 €  | 0 €   |

Retour incomplet :

| Nature de l'indisponibilité     | Montant |
|---------------------------------|---------|
| Chargeur / câble d'alimentation | 15 €    |

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote la tarification de rachat de tablettes « Ipad » :

- Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Tarification de rachat de tablettes « Ipad »

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2025-07-10 : 20

Tarification de rachat de tablettes « Ipad » approuvée avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées

## 10. Approbation du budget prévisionnel du Bureau des Elèves (BDE) 2025-2026 et demande de subvention

*La secrétaire du BDE* présente le rapport d'activités ainsi que le budget prévisionnel pour l'année universitaire 2025-2026, en faisant le lien avec le schéma de la vie étudiante. Ce rapport comprend :

- **le bilan de la période écoulée**
- **le budget prévisionnel pour l'année 2025-2026**, incluant les principaux événements organisés par le BDE : activités culturelles et sportives, soirées étudiantes, cérémonie des 3Awards, séjour et week-end d'intégration (WEI),
- **le bilan financier**, détaillant les recettes et dépenses prévues pour l'année, notamment les subventions attribuées aux clubs et autres bureaux.

Le BDE formule une **demande de subvention de 20 000€** destinée à :

- Soutenir et dynamiser la vie associative,
- Réduire les coûts à la charge des étudiants de l'ENSCM,
- Payer les acomptes liés à l'organisation du WEI.

*Le Directeur de l'ENSCM* renouvelle sa demande de remplacer l'intitulé « subvention administrative » par « subvention de l'école ».

*Un membre du collège des usagers* souhaite obtenir des éléments sur l'évolution des subventions accordées aux différents clubs (bureau des sports, bureau des arts). Il précise qu'ils aimeraient développer les activités artistiques.

*La secrétaire du BDE* indique qu'aucune diapositive spécifique n'a été prévue pour illustrer l'évolution évoquée. Elle précise toutefois que les clubs ont bénéficié d'un soutien financier légèrement supérieur cette année. Elle ajoute que tout club ayant un besoin de fonds supplémentaires peut en faire la demande directement auprès du BDE.

*Un membre du collège des usagers* soulève une autre question : la secrétaire a mentionné des nouveautés concernant le rallye, mais celles-ci ne figurent pas dans la présentation.

En réponse, la secrétaire précise que plusieurs repas sont prévus durant la période d'intégration.

*Un membre du Collège des IATS* interroge sur l'écart significatif de recettes entre les deux principales soirées « Chimie » de l'année.

*La secrétaire du BDE* indique que cet écart s'explique par une différence de fréquentation : la première rassemble une large majorité d'élèves, tandis que la seconde n'attire qu'un tiers des participants, en raison de contraintes liées au calendrier.

*Le Président du Conseil d'Administration* insiste sur la nécessité de modifier le terme « subvention administrative » par « subvention de l'école », conformément à la demande formulée lors du CEVE du 13 juin 2025. Il souhaite également connaître le nombre d'adhérents du BDE.



Enfin, *le Président du Conseil d'Administration* soumet la demande de subvention de 20 000€ au vote, après avoir invité les membres du Conseil d'Administration à formuler leurs remarques :

- *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :*  
*Demande de subvention du Bureau des Elèves (BDE) de 20 000€*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibération : N° 2025-07-10 : 20*

*Demande de subvention du bureau des Elèves (BDE) de 20 000€ approuvée avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées*

## FORMATION-ENSEIGNEMENT

### 11. Information – Prix France Chimie 2025

Concours ouverts aux 20 écoles de la FGL

- 20 (vs 18) dossiers reçus de 11 (vs 8) écoles
- 11 (vs 9) dossiers sélectionnés pour le grand oral

Sélection finale

- 4 projets EPIICs de l'ENSCM parmi les 8 déposés
- 2 primés (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> place)

#### *1<sup>er</sup> Prix pour le projet InnoFlood*

Projet de startup ayant pour ambition de concevoir une solution pratique, écologique et durable qui protège les habitations tout en répondant aux enjeux environnementaux actuels. Développé par des élèves de l'ENSCM.

#### *2<sup>ème</sup> Prix pour le projet BREVA*

Projet de startup ayant pour ambition de transformer les déchets de l'industrie boulangère en films hydrosolubles pour une encapsulation durable.

Développé par des élèves ENSCM et Institut d'Agro.

*Le Président du Conseil d'Administration* souligne la valeur de l'Ecole, qui continue à progresser et à publier. Il indique toutefois que la communication autour de cet événement pourrait être renforcée.

## 12. Information – Appel à projet « AIDA » du programme PEI 2025

Projet AIDA (Apprentissage et Ingénierie des Données et de l'intelligence Artificiel)

**ENJEUX 1 – Formation théorique de base à l'IA :** vise à permettre aux étudiant(e)s/élèves de Master Chimie et de l'ENSCM, de comprendre le fonctionnement des IA génératives, maîtriser le prompt engineering, intégrer l'IA dans les workflows en entreprise, et explorer le machine learning et le (ré)entraînement des réseaux neuronaux. Une initiation aux bases de l'IA et son application à la Chimie est également prévue pour les étudiant(e)s en Licence de Chimie.

**ENJEUX 2 – Explorer ses limites et ses risques :** La formation vise aussi à une sensibilisation à une approche éthique et responsable de son utilisation, explorer les limites de cette technologie en détectant et contrôlant les hallucinations des IA, et dans un cadre plus professionnel, anticiper les risques liés à la sensibilité de la donnée et à la propriété intellectuelle,

**ENJEUX 3 – Répondre aux besoins en compétences :** Permettre aux étudiant(e)s d'acquérir de nouvelles compétences directement valorisables sur le marché de l'emploi et ainsi répondre aux enjeux de compétitivité des industries chimiques en France.

| Budget prévisionnel par type de dépenses                            | Financement demandé (TTC / heures REH chargées) | Co-financement éventuel acquis (TTC) |
|---|---|--------------------------------------|
| Fonctionnement<br>Abonnement IA générative Mistral et ChatGPT       | 6 230 €   |                                      |
| Investissement<br>1 nœud 1cpu + 2GPU RTX6000                        | 45 327 €  | 25 000 € <sup>1</sup>                |
| Masse salariale (100 h de REH réparties entre les 2 établissements) | 4 500 €   |                                      |
| <b>Total</b>  | <b>56 057 €</b>                                 | <b>25 000 €</b>                      |
| <b>Aide demandé dans le cadre du projet PEI</b>                     | <b>31 057 €</b>                                 | <b>% d'apport : 45%</b>              |

<sup>1</sup> Répartition du cofinancement : 15 k€ de l'ENSCM et 10 k€ de la FdS viennent supporter cette action.

## 13. Information – Réunion du Conseil de Perfectionnement (Commission adéquation Formation – Emploi)

Cette réunion aura lieu le 3 ou 4 septembre prochains et portera sur les points suivants :

- ❖ Suivi des recommandations de la précédente commission
- ❖ Réponse à la demande sur le focus biotech :
  - ❖ Eléments de contextualisation sur les biotech
  - ❖ Bilan option CBS
  - ❖ Bilan option CBD2
- ❖ Fiche RNCP
- ❖ Approche Par Compétences : la mise en œuvre

## RESSOURCES HUMAINES

### 14. Approbation du Rapport Social Unique – 2024

*La Directrice générale des services* indique que cette présentation se fera à deux voies. Elle revient sur les principaux événements marquants de l'année 2024 :

- L'arrivée d'une nouvelle Directrice générale des services le 1<sup>er</sup> janvier ;
- Le lancement de l'auto-évaluation dans le cadre de l'audit CTI fin 2024 ;
- La présentation, lors du CSAE du 13 mars 2024, des résultats de l'audit RPS mené en 2023 ;
- Le recrutement de cinq IATS, deux concours de Professeurs des universités (PR) et un concours de Maître de conférences (MCF) ;
- La mise en place d'un groupe de travail relatif à la politique indemnitaire (revalorisation de l'IFSE avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024) ;
- L'actualisation du référentiel d'équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs ;
- L'élaboration, pour la première fois, des Lignes Directrices de Gestion (LDG) Etablissement relatives au régime indemnitaire des enseignants chercheurs ;
- La mise à jour du plan de formation des personnels ;
- L'élaboration du volet 1 du Plan Particulier de Mise en Sécurité.

Enfin, elle note que le nombre d'agents accompagnés par une assistante sociale reste faible (deux agents), mais que le recours aux Actions Sociales d'Initiative Etablissement est en progression.

*La responsable du service aide au pilotage* présente ensuite une synthèse du Rapport Social Unique (RSU), mettant en lumière les principaux indicateurs relatifs aux effectifs-notamment une diminution de 46% du nombre d'ETP sur ressources propres depuis 2019- ainsi que les données concernant les promotions, la masse salariale, les ratios hommes/femmes, la santé et la sécurité au travail, le temps de travail, l'action sociale, etc.

Elle précise que, lorsque cela était possible, des comparaisons ont été effectuées avec les données disponibles au niveau national.

*Le Président du Conseil d'Administration* demande que le prochain RSU intègre des indicateurs relatifs aux accidents du travail survenus en 2025.

*Un membre du Collège des IATS* interroge sur l'identité des agents non ENSCM formés par l'établissement.

*Un membre du collège i* précise qu'il s'agit notamment des doctorants qui suivent la formation RMN.

*Le Président du Conseil d'Administration* invite ensuite les membres à formuler leurs remarques, puis soumet au vote le Rapport Social Unique de l'année 2024 :

- *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :*

*Approbation du Rapport Social Unique 2024 (RSU)*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibération : N° 2025-07-10 : 23*

*Rapport Social Unique 2024 approuvé avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées*

## 15. Approbation des Lignes Directrices de Gestion (LDG) de l'ENSCM relatives au RIPEC 2025-2026

*La Directrice générale des services* présente le document, en précisant qu'il s'agit d'une mise à jour des LDG validées l'année précédente. Elle rappelle que les lignes directrices de gestion relatives au RIPEC précise les différentes indemnités :

- **Les indemnités liées au grade (C1)** : augmentation du montant annuel au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 4800€ par an.
- **Les indemnités liées à l'exercice de certaines fonctions et responsabilités (C2)** : pas de changement.
- **La prime liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel (C3)** : le cadrage proposé au Conseil d'Administration pour la campagne 2026 est le suivant :
  - **Nombre de primes** : 6 primes
  - **Montant annuel** de la prime C3 : reste fixé à 5 000€.
  - **Répartition des 6 primes** entre les missions :
    - 1 au titre de l'investissement pédagogique,
    - 3 au titre de l'activité scientifique,
    - 1 pour les responsabilités collectives et d'intérêt général,
    - 1 pour l'ensemble des missions.

*Un membre du Collège* ii s'interroge sur la pérennisation du nombre de primes et demande s'il existe une répartition prédéfinie.

*Le Directeur* répond que le nombre de six primes correspond au maximum que l'Ecole est en mesure d'attribuer. Concernant leur pérennisation, il rappelle que la politique indemnitaire est conditionnée par la soutenabilité budgétaire, et qu'il n'est donc pas possible de s'engager sur le long terme. Toutefois il réaffirme la volonté de l'établissement de valoriser au mieux les enseignants-chercheurs.

*Un autre membre du collège ii* s'interroge sur la notion de « qualité » des activités.

*Le Président du Conseil d'Administration* invite les membres à formuler leurs remarques et soumet au vote les Lignes Directrices de Gestion (LDG) de l'ENSCM relatives au RIPEC pour la période 2025-2026 :

- *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :*

*Approbation des Lignes Directrices de Gestion (LDG) de l'ENSCM relatives au RIPEC 2025-2026*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibération : N° 2025-07-10 : 24*

*Lignes Directrices de Gestion (LDG) de l'ENSCM relatives au RIPEC 2025-2026 approuvées avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées*

## 16. Approbation du calendrier de fermeture de l'établissement pour l'année scolaire 2025-2026

Les périodes de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2025-2026 sont les suivantes :

|                  |   |
|------------------|---|
| Armistice 1918   | Mardi 11 novembre 2025  |
| Noël             | Du vendredi 19 décembre 2025 au soir au lundi 5 janvier 2026 au matin |
| Pâques           | Lundi 6 avril 2026  |
| Fête du travail  | Vendredi 1 <sup>er</sup> mai 2026                                     |
| Victoire 1945    | Vendredi 8 mai 2026   |
| Ascension        | Jeudi 14 et vendredi 15 mai 2026                                      |
| Pentecôte        | Lundi 25 mai 2026   |
| Fête nationale   | Mardi 14 juillet 2026   |
| Période estivale | Du vendredi 24 juillet au soir au lundi 17 août 2026 au matin         |

Pour rappel, l'ensemble des jours de fermeture de l'établissement sont automatiquement décomptés des droits à congés des personnels, y compris le vendredi 15 mai 2026.

*Un membre du Collège des IATS* demande de reformuler la dernière phrase sous le tableau et de s'aligner sur les dates de l'Université de Montpellier pour la période estivale.



*Le Président du Conseil d'Administration* invite les membres à formuler leurs remarques et soumet au vote le calendrier de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2025-2026 :

- *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Approbation du Calendrier de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2025-2026*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 20

Contre : 2

Abstention : 0

*Délibération : N° 2025-07-10 : 25*

*Calendrier de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2025-2026 approuvé avec 20 voix pour des voix présentes ou représentées*

## APPRENTISSAGE

### 17. Information sur le renouvellement du représentant au Conseil de perfectionnement du CFA Ensup-LR

*La Directrice générale des services* informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du représentant au Conseil de perfectionnement du CFA Ensup-LR.

Le CFA Ensup-LR est doté d'un Conseil de Perfectionnement qui examine et débat des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du CFA, conformément à l'article R. 6231-4 du code du travail.

Ce conseil comprend, entre autres, **un représentant et un suppléant de chaque établissement membre**, désigné par le CA de l'établissement, parmi les enseignants ou les enseignants-chercheurs impliqués dans les formations par apprentissage (Article 5.2 des statuts du CFA Ensup-LR).

Les personnes désignées sont les suivantes :

- Titulaire : **Emmanuel VRANCKEN**, Délégué aux formations en alternance
- Suppléant : **David VIRIEUX**, Directeur de la formation et aux enseignements

## SCOLARITE & VIE ETUDIANTE

### 18. Approbation du Règlement de scolarité 2025-2026

*La Directrice de la Scolarité et de la vie étudiante* présente les modifications apportées au règlement de scolarité de l'année universitaire 2025-2026 :

- ✿ Recrutement : ajout « concours PASS ingénieur » géré par le groupe concours communs – INP.

- ❖ Aménagement d'études et d'examens :
  - Possibilité d'utiliser l'application PONS (dictionnaire) sur une tablette bloquée lors des épreuves d'évaluation pendant toute la durée de leur scolarité.
- ❖ Validation des projets en entreprise pour la formation sous statut apprenti
  - Pour le semestre S10, le jury d'évaluation comprend aussi le responsable de l'option correspondant au travail réalisé en entreprise.
- ❖ Mise à jour des clubs dans l'annexe 2 « module facultatif : engagement étudiant »
- ❖ Ajout dans l'annexe 3 : Discipline dans l'établissement :
  - Pour des raisons de sécurité, il est interdit de s'enfermer dans les salles et un accès extérieur doit toujours être maintenu libre de tout obstacle.
  - Ne pas manger et boire dans les salles et les amphithéâtres.
- ❖ Mise à jour de maquette :
  - Introduction de SAE (*Situation d'Apprentissage et d'Evaluation*) : synthèse et caractérisation d'une molécule ou d'un matériau (S6).
  - Gestion et planification de projets, aide à la professionnalisation : désignation en SAE.
    - ❖ SAE (S9) EPIIC.
    - ❖ Cette année : pas de SAE pour l'apprentissage.

*Un membre du Collège des IATS* suggère d'avancer le vote de ce document dans le calendrier des instances, soulignant qu'il est mis en ligne chaque année fin juin pour les inscriptions. Cette année, sa publication a précédé le vote, ce qui pose un problème de procédure.

*Le Président du Conseil d'Administration* invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote le Règlement de scolarité 2025-2026 :

- *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :*
- Approbation du Règlement de scolarité 2025-2026*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibération : N° 2025-07-10 : 26*

*Règlement de scolarité 2025-2026 approuvé avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées*

## 19. Approbation – Cas d'exonération de droits d'inscription

*La Directrice de la Scolarité et de la vie étudiante* présente le tableau des exonérations, qu'elle commente. Elle précise qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'année passée.

*Un membre du Collège IATS* demande s'il y a des élèves qui ont été exonérés dans le cadre des 10% de l'article R719-50 du Code de l'Education, et si des élèves non exonérés de droit sont informés de cette possibilité de demande.

*La Directrice de la Scolarité et de la Vie étudiante* répond qu'à ce jour il n'y a pas d'élève dans ce cas de figure et que toutes les informations sont indiquées sur le site de l'école.

*Le Président du Conseil d'Administration* demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des remarques et soumet au vote le tableau « Cas d'exonération de droits d'inscription » :

• *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :*

*Tableau « Cas d'exonération de droits d'inscription »*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibération : N° 2025-07-10 : 27*

*Tableau « Cas d'exonération de droits d'inscription » approuvé avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées*

## 20. Approbation du Calendrier universitaire pédagogique 2025-2026

*La Directrice de la Scolarité et de la vie étudiante* présente le calendrier universitaire pédagogique 2025-2026 :

| Semaine | 1 <sup>ère</sup> année  | 2 <sup>ème</sup> année  | 3 <sup>ème</sup> année  |
|---------|---|---|---|
| 36      | 1/09 - rentrée - 9h00   | 1/09 - rentrée nouveaux étudiants<br>2/09 - rentrée tous              | 1/09 : rentrée 3A PRI<br>8/09 : CBS, CNE, CBD2<br>15/09 : COF, MAT, IPAN, DGE                       |
| 37      |   |   |   |
| 38      |   |   |   |
| 39      |   |   |   |
| 40      | Semestre 5<br>(enseignement et examens)                           | Semestre 7<br>(enseignement et examens)                               |   |
| 41      |   |   |   |
| 42      |   |   |   |
| 43      |   |   |   |
| 44      | vacances  | vacances  | Semestre 9  |
| 45      |   |   |   |
| 46      |   |   |   |
| 47      | Semestre 5<br>(enseignement et examens)                           | Semestre 7<br>(enseignement et examens)                               |   |
| 48      |   |   |   |
| 49      |   |   |   |
| 50      |   |   |   |
| 51      |   |   |   |
| 52      | vacances  | vacances  | vacances  |
| 1       |   |   |   |
| 2       |   |   |   |
| 3       |   |   |   |
| 4       |   |   |   |
| 5       | Semestre 5 puis<br>semestre 6<br>(enseignement et examens)        | Semestre 8<br>(enseignements et examens)                              | Semestre 9<br>(enseignement et examens)   |
| 6       |   |   |   |
| 7       |   |   |   |
| 8       |   |   |   |
| 9       |   |   |   |
| 10      |   |   |   |
| 11      | vacances  | vacances  | Semestre 10 PFE<br>(date début prévisionnelle 2/03)<br>- 24 semaines minimum<br>à compter du 2 mars |
| 12      |   |   |   |
| 13      |   |   |   |
| 14      | Semestre 6<br>(enseignements et examens)                          | Semestre 8<br>(enseignements et examens)                              |   |
| 15      |   |   |   |
| 16      |   |   |   |
| 17      |   |   |   |
| 18      | vacances  | Stage<br>(date début prévisionnelle 13/04)<br>- 17 semaines minimum - |   |
| 19      | Semestre 6<br>(enseignements et examens)                          |   |   |
| 20      |   |   |   |
| 21      |   |   |   |
| 22      | Stage (date début prévisionnelle 25/05)<br>- 8 semaines minimum - |   |   |
| ...     |   |   |   |

*Le Président du Conseil d'Administration* demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des remarques et soumet au vote le Calendrier pédagogique de l'année universitaire 2025-2026 :

- *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Calendrier pédagogique pour l'année universitaire 2025-2026*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibération : N° 2025-07-10 : 28*

*Calendrier universitaire pédagogique 2025-2026 approuvé avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées*



## 21. Approbation du tableau des droits différenciés 2025-2026

*La Directrice de la Scolarité et de la vie étudiante* présente les cas d'exonération de droits différenciés 2025-2026 :

- Mis en place rentrée 2019
- Stratégie d'attractivité pour des étudiants internationaux
- Plusieurs conditions cumulatives :
  - ❖ droits d'inscription différenciés et politique d'exonération et d'allocation de bourses ;
  - ❖ amélioration des conditions d'accueils des étudiants internationaux ;
  - ❖ renforcement de la présence de l'enseignement supérieur français à l'international et le développement du rayonnement de la langue française à l'étranger.

Montant des droits en cycle ingénieur : 3941€ en 2025-2026

### Exonération de droit :

- ❖ Inscription universitaire en France en 2020/21
- ❖ Inscription en classe préparatoire avec une double inscription en université
- ❖ Inscription en doctorat
- ❖ Nationalité d'un des états de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen ou Confédération suisse, Monaco, Andorre ou ressortissants québécois
- ❖ Membre de la famille d'un citoyen UE ou EEE ou suisse
- ❖ Fiscalement domicilié en France depuis 2 ans ou rattaché au foyer fiscal depuis 2 ans
  
- ❖ Réfugiée ou bénéficiant de la protection subsidiaire ou enfant dont le parent bénéficie d'un de ces statuts
- ❖ Accueil dans le cadre d'un partenariat international
- ❖ Accueil dans le cadre de programmes européens

### Proposition d'exonération partielle (commission RI du 16 mai 2025) :

#### *Code de l'Education, article R 719-50 :*

Peuvent outre les boursiers de l'Etat et pupilles de la Nation, bénéficier d'une exonération au paiement des droits d'inscription :

- ❖ Les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi ;
- ❖ Les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement.

La décision est prise par le président de l'établissement en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le Conseil d'Administration, dans la limite de 10% des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnées à l'article r. 719-49.

L'exonération peut être totale ou partielle.

**Exonération partielle (droits nationaux) :**



- ❖ Etudiants internationaux bénéficiant du Label Excellence de CampusFrance
  
- ❖ Etudiants internationaux provenant d'une classe préparatoire intégrée de la FGL
  
- ❖ Etudiants issus d'établissements pour lesquels un projet d'accord est en cours (ENSCK)

**Exonération partielle (droits spécifiques) :**

- ❖ Etudiants internationaux provenant d'ECUST

*Le Président du Conseil d'Administration* demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des remarques et soumet au vote le tableau des droits différenciés 2025-2026 :

• *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Tableau des droits différenciés 2025-2026*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibération : N° 2025-07-10 : 29*

*Tableau des droits différenciés 2025-2026 approuvé avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées*

## **22. Approbation – Coût du TOEIC**

*La Directrice de la Scolarité et de la vie étudiante* informe que, suite au renouvellement annuel du contrat TOEIC avec le partenaire ETS Global, la tarification est modifiée.

Afin de ne pas pénaliser les étudiants, le montant du remboursement ne sera plus précisé de manière fixe. A la place, la mention « *remboursement à prix coûtant* » sera utilisée. Cela permettra d'ajuster automatiquement le remboursement en cas de variation du tarif en cours d'année, assurant ainsi que les

étudiants reçoivent le montant exact. Cette modification a été intégrée au règlement de scolarité 2025-2026.

*Le Président du Conseil d'Administration* demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des remarques et soumet le coût du TOEIC au vote :

• *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Coût du TOEIC*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibération : N° 2025-07-10 : 30*

*Coût du TOEIC approuvé avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées*

## QUESTIONS DIVERSES

Un membre du Collège **ii** interroge au sujet des équivalences TP/TD des ATER.

*Le Directeur* demande répond que l'ENSCM applique le texte relatif aux ATER.

L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 12h41. Le calendrier des instances pour l'année 2025-2026 est en cours d'élaboration.

Le Président du Conseil d'Administration

  
Philippe LYX